

Formation—Loi

Je dirai même que la collaboration fédérale-provinciale est absolument indispensable à l'application de ces mesures. Le ministre a déjà été mis en garde à ce sujet, et j'espère qu'il écoute. Les défis ont bouleversé les schémas de travail, et les technologies nouvelles qui vont surgir dans les années 80 seront déjà assez difficiles à maîtriser sans la complication supplémentaire d'inutiles conflits fédéraux-provinciaux. Cela, il faut l'éviter à tout prix. Je suis persuadé que le ministre a écouté attentivement les observations qu'a faites, plus tôt au cours du présent débat, mon collègue, le député de Rosedale (M. Crombie), et j'espère qu'il profitera de toutes les occasions possibles pour s'assurer que ce programme soit mené avec la plus entière collaboration des députés des gouvernements provinciaux de tout le pays, qui devront répondre du projet de loi d'une façon ou d'une autre.

J'ai parlé des défis qui se présentent à nous dans les années 80, de la transformation des formes de travail, des programmes de chômage et du style qui caractériseront les années 80 mais, souvent, lorsque j'écoute le ministre répondre aux questions à la Chambre, j'ai la nette impression que le gouvernement fédéral ne s'est pas encore vraiment rendu compte de l'ampleur des problèmes que posent les années 80. Nous sommes entrés dans l'ère de la technologie de pointe et cela implique des transformations profondes de la main-d'œuvre. La technologie de pointe, on l'a dit, pourrait entraîner une révolution sociale dans notre pays, et en fait dans le monde entier, comparable en amplitude à la révolution industrielle. Son application sera probablement de beaucoup accélérée, mais il nous faudra certainement le reste de la décennie, puisque après deux ans nous n'avons pas encore mis en œuvre les programmes de formation voulus.

● (1510)

Même à l'heure actuelle, nous voyons que l'écart entre le nombre de travailleurs qualifiés et la demande pour certaines compétences s'accroît au lieu de diminuer. Quant à l'écart entre les emplois offerts et le nombre de chômeurs, il augmente constamment. Le Canada a donc pour problème immédiat de donner aux Canadiens les compétences voulues pour occuper les postes vacants.

Je suis persuadé que le ministre sait que des milliers de postes sont vacants, car nous n'avons pas de travailleurs suffisamment qualifiés pour les occuper. Ainsi, même s'il y a une demande de travailleurs qualifiés, nous avons encore un million deux cent cinquante mille chômeurs au Canada. Si l'on ajoute les chômeurs non inscrits, ce nombre s'élève probablement à près de deux millions de chômeurs.

Il y a encore des postes vacants qui ne sont pas comblés, car les compétences offertes et les compétences demandées ne correspondent pas. Il faut absolument remédier à cette situation. Le col bleu hautement qualifié est en demande alors que les commis, les ouvriers non spécialisés et les travailleurs des chaînes de montage dont les emplois tendent à disparaître viennent grossir les rangs des chômeurs.

Le problème est immédiat et nous devons nous y attaquer tout de suite. Prenons le cas de l'Ontario, par exemple. La commission de la main d'œuvre de l'Ontario a signalé que 108,000 nouveaux postes hautement spécialisés seront créés en Ontario d'ici 1986, soit durant les quatre prochaines années. Pourtant, si la tendance actuelle persiste nos programmes de formation et nos systèmes d'enseignement ne nous permettront

de former que 62,000 travailleurs qualifiés pour combler ces 108,000 postes vacants. Il est donc évident que le système actuel ne donne pas les résultats escomptés. Le système d'évaluation de nos besoins et les programmes de formation devant permettre de répondre à ces besoins ne fonctionnent pas à l'heure actuelle.

J'aimerais, au cours de mon intervention, attirer l'attention du ministre sur un problème qui me préoccupe plus particulièrement. Je veux parler des conséquences que la miniaturisation dans le secteur de l'information va avoir sur les femmes, tant celles qui occupent déjà un emploi que celles qui vont vouloir entrer sur le marché du travail au cours de la décennie.

La technologie de pointe risque de poser de graves problèmes de chômage structurel parmi les femmes. Plusieurs études que j'ai consultées laissent entendre que les postes d'un million de femmes environ risquent de devenir inutiles. À l'heure actuelle, quatre millions de femmes sont employées comme vendeuses, secrétaires ou employées de bureau. C'est précisément dans ces secteurs que le nombre des emplois va diminuer au cours des dix prochaines années avec l'introduction de la micro-informatique. Ce sont ces emplois qui vont être le plus touchés et ce sont des femmes qui les occupent en majorité.

On constate par exemple qu'en ce qui concerne les employées de bureau ou les secrétaires, le nombre des emplois stagne depuis plusieurs mois déjà. Mais l'évolution ne va pas s'arrêter là. Le nombre des emplois dans ces secteurs va diminuer au cours des années à venir. On crée actuellement moins d'emplois de vendeuses, de secrétaires, de caissières ou d'opératrices téléphoniques qu'il y a cinq ans par exemple. Or, ces emplois sont essentiellement occupés par des femmes.

L'ordinateur prend la place des employés de bureau. Ce secteur est particulièrement touché, mais d'autres secteurs sont touchés également par l'avènement de l'ordinateur. Il entraîne d'importants changements dans les bibliothèques, les hôpitaux, les magasins et les usines. On estime, par exemple, que 30 p. 100 des emplois dans les banques—les emplois de caissiers et de commis qui sont occupés principalement par des femmes—vont disparaître avec l'utilisation croissante de la micro-informatique et du transfert électronique des fonds.

Dans son livre *Women and the Chip*, Heather Menzies signale que d'ici 1990, un million de femmes pourraient se trouver sans travail si elles ne s'adaptent pas aux techniques d'informatisation. Pouvons-nous vraiment demander à toutes ces femmes de reprendre leur rôle traditionnel et de rester au foyer? Non, bien sûr. Elles refusent de le faire pour des raisons intellectuelles et elles ne peuvent pas le faire pour des raisons économiques. Si certaines femmes mariées ne travaillaient pas à l'heure actuelle, le nombre de familles canadiennes en-dessous du seuil de la pauvreté augmenterait d'environ 50 p. 100.

Nous ne pouvons pas nous permettre que ces femmes perdent leur emploi à cause des prestations de bien-être et de chômage que nous devrions payer si cela arrivait et du marché de consommation que ces femmes représentent. Nous ne pouvons pas nous permettre non plus de perdre leur potentiel humain. Nous ne pouvons pas nous permettre d'adopter une philosophie de ghetto à l'égard des femmes dans notre société. Elles doivent avoir le même accès aux nouveaux emplois et aux nouvelles professions que les hommes.